



## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 24 juin 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	E	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	E	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	E	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	E	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ		Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	E	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	É	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	É	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	É	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye,

Monsieur Dominique BEC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Patrice POTIER, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gaby HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais.

Invités présents :

Antoine CARLET pour la CGT SMICVAL.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de  
Coutras,  
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne,  
Madame MAQUET Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde,  
lors du Comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2025, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e)  
suppléant(e).

DELIBERATION N°2025-29

**Objet :** Mise à jour du tableau des effectifs du SMICVAL

**Rapporteur :** Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	30
Nombre de procurations	10
Nombre de votants	40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, en vigueur depuis le 01 mars 2022, et notamment les articles L 332-8 à L 332-12 et L 332-23,

Vu la délibération n°2025-04 en date du 11 mars 2025 relative à la dernière modification du tableau des effectifs du Smicval.

### I - Contexte & Enjeux

Considérant que les mouvements de personnel jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité<sup>1</sup> il apparaît essentiel de demander au Comité Syndical d'approuver les délibérations qui modifient le tableau des effectifs.

Pour mémoire, la dernière modification du tableau des effectifs a été adoptée par le Comité Syndical le 11 mars dernier. Elle concernait la création des grades nécessaires à l'avancement de grade au titre de l'année 2025 et les modifications de grade pour faciliter l'agilité de la gestion des ressources humaines.

Considérant que la nouvelle offre de service NéoSmicval entraîne une transformation des métiers et un transfert interne vers les nouveaux métiers à la fin de chaque phase de déploiement du nouveau modèle de collecte. Cela se traduit par la réduction de certains postes, comme les ripeurs (métier accidentogène et usant physiquement), au profit de nouveaux métiers.

Considérant que l'année 2025 est marquée par la poursuite de cette période de transition. Cependant, les récents ajustements dans les phases de déploiement du nouveau service de collecte, retardent l'optimisation des ressources humaines. En effet, certains transferts de postes programmés cette année ne pourront pas être réalisés dans la temporalité initialement prévue.

Considérant que les propositions de modification des effectifs ci-dessous concernent :

- La création de 4 postes pour soutenir la mise en œuvre du projet et répondre aux besoins de l'organisation dans ce contexte de transition ajustée au déploiement du nouveau mode de collecte. Ces propositions impactent la masse salariale avec un nombre de postes permanents passant de 272 à 276.
- La création de 2 grades pour anticiper les recrutements en cours à la suite des mouvements de personnel et le recours aux contrats longs afin de permettre l'agilité de la gestion RH. Ces modifications sont proposées sur des emplois permanents déjà existants budgétairement.

<sup>1</sup> Les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur le Code Général de la fonction publique

## II - Proposition de modification du tableau des effectifs

- Création de 4 postes sur emploi permanent

Considérant que les récents ajustements dans les phases de déploiement du nouveau service de collecte ne permettent pas de transférer certains postes vers de nouveaux métiers comme initialement prévu. Il est donc proposé de créer les postes et grades suivants en vue de répondre aux besoins de la collectivité :

- 1 poste de gestionnaire de facturation au grade d'adjoint administratif.
- 1 poste d'agent de maintenance des PAC au grade d'adjoint technique pour soutenir l'expertise technique en maintenance sur les nouveaux équipements de collecte.
- 1 poste d'agent valoriste au grade d'adjoint technique pour renforcer l'équipe en vue de l'ouverture du futur SMICVAL Market de l'Estuaire.
- 1 poste de mécanicien poids lourds au grade d'adjoint technique pour répondre aux évolutions techniques du parc roulant.

Considérant que ces modifications prévues au budget 2025, en partie via des transferts de poste, impactent la masse salariale et le nombre d'emplois permanents. Ainsi, le tableau des effectifs fait apparaître la création des postes et des grades nécessaires pour ces recrutements. Ces postes pourront être régularisés une fois les phases de déploiement réalisées et stabilisées.

- Anticipation ou régularisation des grades pour les recrutements en cours

Considérant que les propositions de modification ci-après concernent des emplois permanents déjà existants budgétairement. Ainsi, elles n'impactent ni le nombre de poste, ni la masse salariale. En raison des mouvements de personnel, il convient de créer les 2 grades nécessaires pour les recrutements en cours ou à venir, à savoir :

Filière Technique	Technicien principal de 1 <sup>er</sup> classe
	Technicien

Considérant que lors du prochain Comité Social Territorial, les grades d'origine seront supprimés automatiquement après avis émis par l'instance. A noter, le tableau des effectifs fait apparaître la suppression de 2 grades liés à des fins de contrats de projet sur emploi non permanent.

- Modalités administratives de recours aux contrats longs sur des emplois permanents

Considérant que conformément à la loi<sup>2</sup> qui élargit les cas de recours aux contrats de 3 ans sur emploi permanent, il est proposé de recourir à cette modalité de recrutement, en cas de besoin, pour les emplois suivants :

- Responsable de l'exploitation collecte au grade d'attaché déjà existant,
- Chargé de projet et d'évaluation politiques publiques au grade d'attaché déjà existant.
- Manager de proximité au grade de technicien déjà existant.

Considérant que conformément au Code général de la fonction publique<sup>3</sup>, le tableau des effectifs fait aussi apparaître le recours à 2 contrats à durée indéterminée pour pouvoir des emplois permanents (1 grade d'attaché et 1 grade de technicien principal de 1<sup>er</sup> classe). Ces 2 agents contractuels justifiaient d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Considérant que ces propositions de recours aux contractuels n'impactent pas la masse salariale et ne modifient pas le nombre d'emplois permanents, il s'agit seulement d'une modalité administrative réglementaire.

Considérant qu'au total, le tableau des effectifs (cf. Annexe 4), après la création des grades proposés à la présente assemblée, passe de 272 à 276 postes permanents.

<sup>2</sup> Article L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

<sup>3</sup> Article L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	40
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

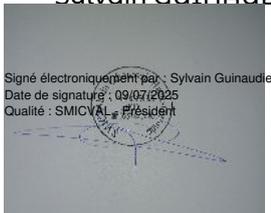
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Publié le : 11.07.2025

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 09/07/2025  
Qualité : SMICVAL - Président



Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 08/07/2025  
Qualité : SMICVAL - MV



ANNEXE N°4 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMICVAL AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

Le tableau des effectifs ci-après présente la répartition des grades par filière au 1<sup>er</sup> juillet 2025, sous réserve de la validation des propositions de modifications des effectifs proposées en Assemblée générale et en Comité Social Territorial.

Tableau des effectifs	Avant délibération	Après délibération
<b>Emplois permanents</b>		
<b>Filière Administrative</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
Grade Adjoint administratif	7	8
Grade Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
Grade Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	13
Grade Rédacteur	3	3
Grade Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Grade Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Grade Attaché	16	15
Grade Attaché principal	4	4
Grade Administrateur	0	0
<b>Filière Animation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Grade Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
<b>Filière Technique</b>	<b>201</b>	<b>203</b>
Grade Adjoint technique	71	74
Grade Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	34	34
Grade Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	65	65
Grade Agent de maîtrise	6	6
Grade Agent de maîtrise principal	5	5
Grade Technicien	5	5
Grade Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	4
Grade Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4
Grade Ingénieur	3	3
Grade Ingénieur principal	2	2
Grade Ingénieur hors classe	1	1
<b>Contrat Durée Indéterminé sur Emploi permanent</b>	<b>19</b>	<b>21</b>
Nombre de CDI sur emploi permanent (sans grade)	6	6
Nombre de CDI sur emploi permanent (avec grade)	13	15
<b>Filière Administrative</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<i>Dont grade Attaché</i>	2	3
<b>Filière Technique</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
<i>Dont grade Adjoint technique</i>	2	2
<i>Dont grade Adjoint technique principal de 2nd classe</i>	2	2
<i>Dont grade Adjoint technique principal de 1ère classe</i>	5	5
<i>Dont grade Agent de maîtrise</i>	1	1
<i>Dont grade Technicien principal de 1ère classe</i>	0	1
<i>Dont grade Ingénieur</i>	1	1
<b>Total des emplois permanents (postes)</b>	<b>272</b>	<b>276</b>

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 033-253306617-20250701-2025\_29-DE

<b>Sous-total des grades sur emploi permanent</b> ( <i>total des emplois permanents - Nombre CDI sans grade</i> )	<b>268</b>	<b>270</b>
<b>Contrat projet sur emploi non permanent</b>		
<b>Filière Administrative</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Grade Attaché	3	2
<b>Filière Technique</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Grade Ingénieur	3	3
Grade Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
<b>Sous-total des grades liés aux contrats de projet</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>Total général des grades</b> ( <i>sous-total des grades sur emploi permanent + sous-total des grades liés contrats projet</i> )	<b>273</b>	<b>275</b>